

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 JUIN 2024

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 36
 Pouvoirs : 8
 Votants : 43

Date de convocation et d'affichage :

27 mai 2024

Numéro :

D20240613_159

Objet :

 Affectations définitives des résultats 2023-
 Budget Annexe
 Zone d'Activité
 Saint-Trivier-sur-Moignans

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Rencontre à Châtillon-la-Palud, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALVET	Approuvé par le préfet : 17/06/2024		
	Rachel	RIONET	Publication : 18/06/2024	x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. COURRIER
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	A.CHEVALIER
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Audrey CHEVALIER**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2311-12 du code général des collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe ZA St Trivier produit et visé par le comptable public ;

Vu l'approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA St Trivier ;

Vu la situation de clôture de l'exercice 2023 visée par le comptable public ;

Vu la délibération n°D20231116_235 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023 clôturant le budget annexe ZA St Trivier au 31 décembre 2023 ;

Considérant que pour le budget annexe ZA St Trivier, les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture de l'exercice 2022 (N-1)	30 000,00 €	- €
Affectation 2022 (N-1) faite en 2023 (N)		- €
RECETTES 2023	4 148,68 €	- €
DEPENSES 2023	- €	4 148,68 €
RESULTAT ANNEE 2023 (N)	4 148,68 €	- 4 148,68 €
RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	34 148,68 €	- 4 148,68 €
Solde d'investissement reporté en 001	34 148,68 €	
RESTE A REALISER RECETTES	- €	
RESTE A REALISER DEPENSES	- €	
Résultat corrigé des Restes à Réaliser	34 148,68 €	- 4 148,68 €
Montant à affecter au 1068		- €
Solde de fonctionnement reporté en 002		- 4148,68 €

Les résultats sont calculés individuellement pour chacune des sections et pour chacun des budgets. Cependant, en cas de suppression d'un budget annexe, et rattachement des résultats de ce dernier au budget principal de la collectivité, le calcul du résultat du budget principal s'effectue en tenant compte des recettes et dépenses dudit budget annexe clôturé.

Le budget annexe ZA St Trivier a été clôturé au 31 décembre 2023 par délibération en date du 16 novembre 2023 ; il sera en conséquence proposé au conseil communautaire de constater et d'approuver la reprise des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus sur le budget principal 2024.

Pour le budget Annexe ZA Saint-Trivier-sur-Moignans, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De constater et d'approuver les restes à réaliser et la reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- De reprendre sur l'exercice 2024 l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de + 34 148,68 € sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget principal,
- De reprendre sur l'exercice 2024 le déficit fonctionnement cumulé à hauteur de - 4 148,68 € sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget principal.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 43 voix pour et 1 abstention :

- **De constater et d'approuver** les restes à réaliser et la reprise définitive des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,

- **De reprendre** sur l'exercice 2024 l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de + 34 148,68 € sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget principal,

- **De reprendre** sur l'exercice 2024 le déficit fonctionnement cumulé à hauteur de - 4 148,68 € sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, le 13 juin 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

